

| | |
|---------------------|--|
| Zeitschrift: | Die Schweiz = Suisse = Svizzera = Switzerland : officielle Reisezeitschrift der Schweiz. Verkehrszentrale, der Schweizerischen Bundesbahnen, Privatbahnen ... [et al.] |
| Herausgeber: | Schweizerische Verkehrszentrale |
| Band: | - (1948) |
| Heft: | 1-2 |
| Artikel: | 1948 année du Centenaire de la Révolution neuchâteloise |
| Autor: | Béguin, Ernest |
| DOI: | https://doi.org/10.5169/seals-776275 |

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

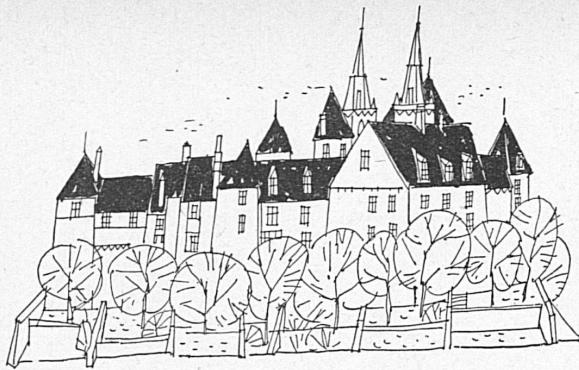
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

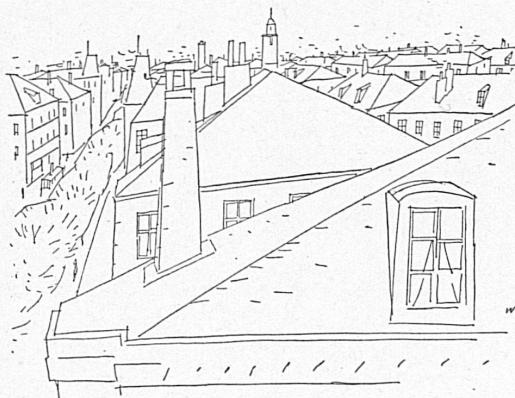
ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



1948

année du Centenaire de la Révolution neuchâteloise

En haut: Le château de Neuchâtel. — En bas: Vue sur les toits de La Chaux-de-Fonds.
Dessins de Kurt Wirth.



La forteresse de Neuchâtel et le chemin de ronde du château

L'actuel château de Neuchâtel, celui qu'occupent les bureaux de l'Etat, n'est pas une forteresse et ne l'a jamais été; c'est un ensemble d'habitations, plus ou moins somptueuses, édifiées au cours des âges par les princes régnants. Les défenses de la porte, les mâchicoulis de la galerie de Hochberg ne trompent personne; ils sont le témoignage d'une juste méfiance du souverain vis-à-vis de ses sujets et l'expression architecturée du louable désir d'être à l'abri d'un coup de main. Pourtant en 1030 la forteresse de Neuchâtel, qualifiée de « *Regalissima Sedes* », est le but des entreprises de l'empereur Conrad le Salique; plus tard, aux guerres de Bourgogne, elle est, avant Grandson, la base d'attaque des Confédérés.

De ce passé militaire, il ne restait, voici trois ans, que l'appellation de « *Donjon* » donnée à une esplanade romantique, plantée de marronniers, propice aux amoureux, plus que réduit d'une garnison. Ce donjon couronnait un vague fossé et un rempart bienveillant, adouci par un lierre épais. Les créneaux de la terrasse datent de 1873, moment de la restauration de la collégiale; le fossé, encombré de clapiers et de poulaillers est livré au jardinage de banlieue. Au bas du dispositif, la seule tour des Prisons, garde un port altier, sans trop livrer de ses secrets aux archéologues. Sous la mousse et le lierre, tout a pris un air vieillot, le mur chargé de dix siècles, comme les pires extra-

Pour les Neuchâtelois, l'année 1948 sera avant tout celle du jubilé de l'indépendance et de la libération de l'ancienne principauté prussienne; ce sera le cas non seulement pour les habitants du territoire de la République centenaire, mais également pour les Neuchâtelois établis dans d'autres cantons ou domiciliés à l'étranger. Tous s'apprêtent à exalter avec ferveur une période décisive de l'histoire mouvementée de l'un des benjamins de la Confédération suisse, la date ayant consacré la réalisation d'une volonté d'affranchissement bien antérieure à 1848.

A l'égard de quantité de personnes au bénéfice du privilège de l'âge — si c'en est un —, le Centenaire sera également le glorieux rappel du Cinquantenaire de 1898; il fut magnifiquement célébré, sous un ciel ensoleillé et lumineux; puis, le Cinquantenaire a donné naissance à un rapprochement civique et patriotique qui en reste l'un des tangibles et réconfortants souvenirs!

C'est dans un sentiment d'allégresse sans mélange que les Neuchâtelois manifesteront, de toute leur âme, la gratitude due aux fondateurs de la République, de même qu'aux valeureux artisans d'un long et patient effort d'émancipation. Mais nos concitoyens n'oublieront pas que, par décision spéciale de la Diète, Neuchâtel fut reçu solennellement, le 12 septembre 1814, comme vingt et unième canton de la Suisse, en même temps que le Valais et Genève.

La date du 1^{er} mars 1848 est la plus mémorable de notre histoire. Elle est celle de la chute de la domination étrangère remplacée, sans effusion de sang, par le régime démocratique et populaire auquel nul ne voudrait maintenant renoncer. Dès 1848, les destinées de Neuchâtel, longtemps incertaines et mal assurées, ont pu suivre un cours régulier, en se confondant avec celles de la Confédération suisse. Les institutions du pays, animées d'un esprit nouveau, ont été transformées selon les notions de liberté, après la disparition de coutumes anciennes et surannées.

Nous voulons que le Centenaire nous ouvre la voie, dans le futur, d'une action toujours plus méthodique et plus audacieuse en tous les domaines: matériel et spirituel. Cet élan sera celui du peuple lui-même, car c'est du vieux terroir neuchâtelois qu'est sortie l'œuvre républicaine, généreuse et féconde, dont nous voulons en même temps magnifier les bienfaits et rechercher les enseignements.

Le président du Comité directeur du Centenaire:

Ernest Béguin

ancien membre du Conseil d'Etat neuchâtelois et du Conseil des Etats suisses.

vagances de 1873. Il y faut bien regarder pour discerner le vrai du faux. (A)

Pendant le service actif nous constatons que souvent nos plus modernes stratégies choisissent comme positions de barrage celles que jugeaient bonnes les capitaines du plus haut moyen âge, assurant ainsi la perennité dans l'occupation des secteurs, avec le même respect involontaire du passé que celui qui assure la persistance des articles cadastraux et la reconstruction de siècle en siècle de cités entières sur les mêmes fondations. En 1940 on put voir un can. inf. à l'endroit destiné aux archers de Jean de Fribourg: c'est ce qui permit au soussigné de détourner des outils de pionnier de leur destination normale et de se faire aider par quelques soldats pour s'assurer de l'existence de la chambre basse du donjon. L'esplanade actuelle était un remplissage; la tour nord était intacte dans ses parties basses; de plus chacun savait que la grosse tour centrale avait sauté en 1681, remplissant le fossé de ses déblais.

Il fut facile en 1942—43 de persuader un Conseil communal compréhensif de faire quelques travaux à l'occasion d'un nettoyage réclamé par voie de motion au Conseil général. Des sondages permirent de dessiner le plan du vieux château et de rassembler les éléments d'un programme de mise en valeur de ce qui fut une forteresse. Les restaurateurs de 1873 dans le désir de faire table rase ont par bonheur facilité les choses au prix de l'enlèvement, à l'époque, de tous les apports du XIV^{me} au XIX^{me} siècle; ils ont laissé, à quelques centimètres sous le macadam, les murailles primitives.

Les travaux de 1946 ont apporté des résultats dépassant toute espérance. Sur l'actuelle terrasse de la Collégiale, jusqu'en 1873 couverte de constructions, tous les murs ont pu être reconnus; la grosse tour encore dessinée par Mérian, disparue en 1681, et les parties basses du